

AMÉNAGEMENT NATURE, LOGEMENT

MINISTÈRE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature*

*Direction de l'habitat, de l'urbanisme
et des paysages*

Agence nationale de l'habitat

Direction générale

Décision du 12 janvier 2018 portant délégation de signature (Christophe MAURIN)

NOR : TERL1805354S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat ;
Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment son article R.321-7 ;
Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2014 portant approbation du règlement général de l'Agence nationale de l'habitat ;
Vu l'arrêté du 22 décembre 2017 portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat à compter du 8 janvier 2018 ;
Vu la décision du 31 août 2012 portant modification de l'organisation de l'Agence nationale de l'habitat à compter du 1^{er} septembre 2012 ;
Vu la décision du 18 mars 2014 nommant M. Christophe MAURIN responsable de la mission contrôle et audit interne à compter du 17 mars 2014,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. Christophe MAURIN à l'effet de signer tous les courriers et décisions relatifs au contrôle des engagements des bénéficiaires des aides de l'agence visés aux I et II de l'article R.321-12 du code de la construction et de l'habitation ainsi qu'au retrait et au reversement des aides, pour les dossiers ayant fait l'objet du paiement du solde de la subvention.

Article 2

Délégation permanente est donnée à M. Christophe MAURIN à l'effet de valider et de signer, dans les limites de ses attributions, au nom de la directrice générale, ordonnateur de l'Agence nationale de l'habitat et représentante du pouvoir adjudicateur, les ordres de mission pour les agents placés sous son autorité, les états de frais correspondants et les devis pour les déplacements dans le cadre du marché « Achats de titres de transports pour les déplacements professionnels pris en charge par l'Agence nationale de l'habitat et achat de prestations hôtelières ».

Article 3

La décision du 4 janvier 2016 donnant délégation de signature à M. Christophe MAURIN est abrogée.

Article 4

La présente décision fera l'objet d'une publication au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 12 janvier 2018.

V. MANCRET-TAYLOR